



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)  
Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: [https://twitter.com/SNTRSCGT\\_INSERM](https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM)

## Compte Rendu SNTRS CGT de la Commission Nationale de Politique Sociale Inserm du 9 juillet 2015

Le SNTRS-CGT était représenté par Carlos Labat , Jean Kister et Gilles Mercier (2 sièges), le SGEN-CFDT avait 3 représentants (3 sièges), le SNIRS-CGC 1 représentant (1 siège). Le SNCS-FSU et la CFTC étaient absents (1 siège chacun). Soit 6 présents sur 8 sièges. Patricia Ferrari représentait le CAES INSERM en tant que présidente.

Ordre du Jour : Bilan 2014 et perspectives 2015.

Le budget de l'action sociale 2014 est en augmentation de 1,5% sur celui de 2013. Cette augmentation est pour l'essentiel due à l'augmentation du budget du CAES qui progresse de 2,5% sur celui de 2013 qui était en progression de 6,8% sur celui de 2012. Le CAES, géré par les organisations syndicales, est la première ligne du budget de l'action sociale (42%). Le poste restauration est en diminution de 6,6%, baisse due en partie à la déduction de la TVA sur les factures de la restauration collective. Le poste médecine de prévention 2014 augmente de 0,36% sur celui de 2013 mais reste en recul de 2,2% sur celui de 2012.

Ces trois postes (Restauration, CAES, Médecine de prévention) représentent 89% du budget de l'action sociale.

Le CESU garde d'enfants représente 25% des 11% restants et les actions handicap 32%, les allocations enfants et adultes handicapés 14%, le service social 12%, les organisations syndicales 8%, les aides financières 5%, les chèques vacances 4%.

### Les prestations sociales

Le bureau de la politique sociale propose des prestations couvrant la restauration, le logement, les modes de garde d'enfants, la protection sociale et diverses aides destinées aux personnels suivant leurs situations. Nous avons remarqué la qualité du bilan présenté qui prend en compte un certain nombre d'informations que nous avons demandées les années précédentes.

### La restauration sociale

Elle représente 39% du budget de l'action sociale (1 870 k€). Les chiffres du bilan social confirment que seul un quart des salariés de l'Inserm a accès tous les jours à la restauration sociale.

Il existe deux modes de restauration sociale à l'Inserm : les titres restaurants et la restauration hébergée.

Les titres restaurants sont mis en place en l'absence de restauration collective. L'Inserm met en place des titres restaurant pour un coût de 7€ par titre avec une participation employeur de 50%.

Afin de simplifier la gestion comptable, il est envisagé de prélever le montant de la part de l'agent directement sur la paye à la fin de chaque mois. Ce qui se fera suivant de nouvelles modalités qui seront expérimentées par la délégation régionale Languedoc-Roussillon. La généralisation à l'ensemble des délégations est prévue au début de l'année 2016.

La restauration hébergée (104 restaurants) est assurée dans les CHU (34%), les CROUS (27%), le CNRS (9%) et les prestataires privés (34%) interentreprises et inter administrations.

Les représentants du SNTRS-CGT sont intervenus pour indiquer que l'accès à la restauration est très variable d'un site à un autre. Au siège de l'Inserm et à la DR de Bordeaux le taux est de 48% et 54% respectivement alors qu'il est inférieur à 18% pour les DR de Paris V, VI et VII et Lyon. Nous avons noté aussi de très fortes inégalités concernant les prix payés par les agents de 1.67€ à 7.10€ par repas). L'écart est encore plus important pour la part subventionnée par l'Inserm (de 0.60 € à 10.23 €). La variabilité des coûts (pour les salariés et pour l'Inserm) résulte de la diversité des partenaires privés ou institutionnels avec lesquels l'Inserm a des accords (CROUS, CHU, CNRS, RIE et RIA).

Malgré le nombre très important d'accords, il en ressort du bilan qu'un millier des salariés (15%) sont exclus de la restauration collective (pas de restaurant ni de titres restaurant). Ces agents sont concentrés dans 3 DR (Lyon, Strasbourg et Paris VI). Nous sommes intervenus pour réclamer, en priorité, l'attribution des moyens pour permettre à ces agents d'accéder à la restauration.

Nous avons demandé aussi la création de groupes de travail au niveau local, la réalisation d'enquêtes auprès du personnel et la création des comités d'usagers.

Le SNTRS revendique plus de moyens pour la restauration collective pour permettre à au moins 40% du personnel d'accéder (25% aujourd'hui). La restauration doit être de qualité, de proximité et avec une tarification nationale dégressive en fonction du salaire.

#### Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) Garde d'enfant

La garde d'enfants constitue pour les jeunes ménages un poste de dépenses conséquent. Initialement accordées aux enfants de moins de 3 ans, cette prestation a été élargie depuis 2010 aux enfants de moins de 6 ans. Ce qui a accru de façon importante le nombre de bénéficiaires. La répartition du nombre de bénéficiaires par corps montre que 30% sont des CR, 5,5% des IR, 16,5% des IE, 9,5% des AI, 18,5% des TR, 15,5% des CDD alors que les DR ne représente que 1,5%. Mais depuis 2013 le nombre de bénéficiaires stagne (369)

#### Le logement

L'Inserm, établissement public, est exonéré de la cotisation patronale à hauteur de 1% de la masse salariale pour la construction de nouveaux logements. Mais le Ministère de l'Education nationale et de la recherche offre la possibilité aux agents de l'Île de France de lui adresser leur demande de logement. En 2014 sur les 158 demandes déposées par les agents de l'Inserm 52 ont été satisfaites.

L'insuffisance de logements proposés par l'Inserm via le Ministère ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes. Il est possible de bénéficier de prêts mis en place par l'Inserm à des taux préférentiels afin d'acquérir un bien immobilier. Les bénéficiaires sont des agents fonctionnaires, stagiaires, CDD en poste depuis plus d'un an et CDD-handicap. Alors que l'aide au logement est une demande forte, peu d'agent sollicite cette prestation. Afin d'accroître le nombre de demande, l'Administration a élargi les critères d'attribution et augmenté le montant des prêts qui sont cumulables avec les « prêts solidarité » du CAES.

#### Sensibilisation au Handicap

Le Département des Ressources Humaines, appuyé par le Département de l'Information Scientifique et de la Communication, a annoncé le lancement d'un concours sur la sensibilisation au handicap au travail à l'Inserm dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, prévue cette année du 16 au 22 novembre 2015.

Il s'agira d'un concours de bande dessinée, qui consistera à proposer aux personnels de rédiger le contenu des bulles de planches de bandes dessinées, préalablement réalisées par un dessinateur professionnel et adaptées à l'environnement de la recherche.

Deux planches seront proposées sur les thèmes suivants :

- les représentations erronées du handicap
- l'intérêt de déclarer son handicap.

#### Service social

Il y a 12 assistantes de service social sur 14 délégations (régions + siège). Exceptées les 5 Délégations de l'Île de France et le siège, où les assistantes sociales sont à plein temps, en région, elles ne sont présentes que quelques jours/mois. Le nombre d'agents ayant eu recours à une assistante sociale en 2014 est en hausse notable comparé à 2013. 2/3 sont des femmes. Depuis 2012, la proportion de CDD est en hausse. Les demandes concernant l'accompagnement social sont aussi en hausse depuis 2012. Depuis quelques années les Assistantes Sociales travaillent en étroite collaboration avec le CAES pour l'attribution des « prêts solidarité » et l'accès aux vacances. Les problèmes exposés qui sont tous en augmentation concernent le mode de garde des enfants, le logement, la violence intrafamiliale, les addictions, la santé, le droit et la protection sociale, les finances et le travail.

Ceci traduit la dégradation des conditions de vie des salariés de l'Inserm. Le nombre de dossiers traités serait sans aucun doute bien plus important si les Assistantes sociales des délégations de province travaillaient à plein temps. On ne peut pas travailler efficacement quand on est confronté au quotidien aux problèmes décrits précédemment. Les moyens que l'Inserm consacre aux prestations sociales sont très insuffisants. Ils sont très en deçà des besoins des personnels. Et ce ne sont pas les 18 milliards d'économie annuelle de la dépense publique du pacte de Responsabilité qui vont améliorer le budget 2016 et contribuer à améliorer la situation des personnels de l'Institut.